



BULLETIN MUNICIPAL



La fontaine de Fontpouilly

Hiver 2022



Mairie 05 46 84 81 01

mairie@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi sauf le jeudi. De 14h00 à 18h00 le mardi, de 14h00 à 17h00 le vendredi.



Agence Postale 05 46 84 81 72

espacemultiservices@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 9h00 à 12h30 du lundi au vendredi. De 9h00 à 12h00 le samedi.



Bibliothèque 05 17 25 81 13

bibliotheque@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 16h00 à 18h00 le mardi et le jeudi. De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le mercredi. De 9h00 à 12h00 le vendredi. ➤ **Horaires susceptibles de changement.**



Déchetterie 06 77 73 80 26

dechetterie@agglo-rochefortocan.fr

Ouverture au public : de 8h00 à 12h00 du lundi au samedi. De 14h00 à 18h00 le vendredi et le samedi.



CARO 05 46 82 17 80

www.agglo-rochefortocan.fr



Sous - Préfecture 05 46 87 08 08

sp-rochefort@charente-maritime.gouv.fr



Préfecture 05 46 27 43 00

Pour toute démarche : www.service-public.fr

www.demarches.interieur.gouv.fr

Pour toute autre question :

prefecture@charente-maritime.gouv.fr



Numéros d'urgence

Samu : 15 - Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18

Samu social : 115 - Allo service public : 39 39

Centre antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80

Appel d'urgence européen : 112

Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap)

114 par sms ou fax

3 Le mot du Maire

4 La vie sociale - La vie pratique

5 La vie pratique

6 La vie municipale
Synthèse des séances du Conseil Municipal

7 La vie municipale
Synthèse des séances du Conseil Municipal

8 La vie municipale
Synthèse des séances du Conseil Municipal

9 La vie municipale
Synthèse des séances du Conseil Municipal
Le mot de l'opposition
La vie citoyenne

10 La vie citoyenne

11 La vie citoyenne - **Le budget participatif**

12 la vie communale

13 La vie communale

14 L'école - La jeunesse

15 La vie connectée - La vie associative

16 La vie associative - La vie culturelle

17 La vie du village

18 Les pubs de nos entreprises locales

19 Les pubs de nos entreprises locales

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

Sylvain Gaurier, Maire

COMITE DE REDACTION :

Huguette Joly, Valérie Carteau, Marie-Louise Simonnet,

Philippe Martin, Pascal Gaudry

Tiré à 650 exemplaires - Distribué gratuitement
N° de dépôt légal 856

Estuaire Impression - St-Nazaire-sur-Charente - 06 24 53 62 12

2

LE MOT DU MAIRE



Chères Saint-Nazairiennes,
Chers Saint-Nazairiens,

En premier lieu, je tiens à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonheur pour 2022, vœux partagés par

chacun des membres de l'équipe municipale.

Que cette nouvelle année vous préserve tous de la maladie, en particulier de ce fléau qu'est la COVID-19, ce virus apparemment indestructible qui, depuis déjà deux ans, perturbe nos vies, quand il ne les détruit pas.

Soyons tous prudents et respectons scrupuleusement les gestes qui nous protègent.

Et espérons que 2022 voit la fin de cette période particulière et inédite de notre histoire.

Par delà les difficultés et les contraintes multiples imposées par la situation, mon équipe et moi-même continuons, jour après jour, à œuvrer pour le bien de la commune, donc pour notre bien à tous.

Les dossiers sont multiples, ... les projets sont multiples, ...et tous nous imposent de leur consacrer du temps, beaucoup de temps et une attention soutenue.

Ainsi, c'est le cas de nos 70 kilomètres de voirie que nous voudrions voir sincèrement en bien meilleur état.

Cependant, il est de notre devoir de ne pas imposer à notre commune des travaux qu'il lui serait difficile d'assumer financièrement.

C'est pourquoi, nous réparons, portion après portion, nos routes et nos chemins, en établissant des priorités et en respectant au mieux les coûts qui furent alloués dans le budget de la commune à ce type de travaux.

Il en va de même pour les bâtiments communaux restés pendant de nombreuses années sans entretien, ou presque, et qui sont, il ne faut pas l'oublier, notre patrimoine commun.

Pour cette raison et bien d'autres qui relèvent du bon sens, il est du devoir des élus en place de l'entretenir afin de le pérenniser, tout en pensant aux générations futures qui vont nous succéder et qui pourraient nous tenir rigueur de nos manquements et de notre inconséquence.

Ainsi, nous avons dû changer, en 2021, une grande partie des huisseries de la mairie, de la bibliothèque, de l'école, de l'agence postale et de la salle des associations, les précédentes, en bois, étant dans un piteux état, engendrant des déperditions de chaleur importantes.....



...accentuées par le simple vitrage qui les composait.

De même, parce que cela était devenu impératif et prioritaire, certaines toitures ont également été refaites.

Pour tous ces investissements, et pour tous ceux à venir, il va de soi que tous les concours financiers possibles et imaginables ont été ou sont recherchés afin d'alléger, au maximum, leur poids sur les finances de la commune.

Dans le souci de transparence qui accompagne mon action au quotidien ainsi que celle des adjoints et des membres élus de mon conseil, vous trouverez dans les pages qui suivent et dans le détail, le montant de chacune des aides obtenues, avec, en regard, le coût total des travaux.

Notre école, également, a obtenu de substantiels concours financiers pour son passage à l'ère numérique devenu indispensable pour le bien de nos enfants et de leurs enseignants dans un monde qui se dématérialise chaque jour un peu plus.

Cette évolution s'est faite en étroite collaboration avec ces derniers, et je tiens à les remercier pour leurs conseils avisés ainsi que pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien.

Il y a, par ailleurs, un sujet qui me tient à cœur et dont je voudrais vous parler en quelques mots : notre église.

Au même titre que les autres bâtiments appartenant à la commune, elle est notre patrimoine, un patrimoine avec un grand P, car elle représente tout un pan de l'histoire de Saint-Nazaire et elle est chère au cœur de nombreux St-Nazairiens.

Malgré la complexité technique et financière du dossier qu'elle représente, nous avons décidé de relever le défi de sa réhabilitation, et parce que nous sommes pugnaces et déterminés, les réunions et les visites s'enchaînent à son sujet, nous restons confiants quant à son avenir.

Enfin, et cela me tient aussi à cœur, je veux remercier vivement tout le personnel communal, qu'il soit administratif, technique ou lié à l'école, pour le travail accompli chaque jour au bénéfice de notre commune, ...donc au bénéfice de tous. Mes vœux sincères les accompagnent pour 2022.

Une fois de plus, je vous souhaite, à tous, une belle année 2022..... Prenez soin de vous.... et des autres.

Sylvain GAURIER

Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente

3





Permanences Assistantes Sociales

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Secrétariat : 05 46 87 27 57
Délégation Territoriale du Pays Rochefortais,
Aunis, Sud-Marennes, Oléron,
28, Rue Chanzy
CS 30157
17306 ROCHEFORT CEDEX

Cinq permanences par semaine se tiennent
à la Mairie de SOUBISE,
2, Rue du 18 juin 1940
17780 SOUBISE

La Maison des Services Au Public

La **MSAP de Tonnay-Charente**, après une prise
de rendez-vous au **05 46 82 89 40**, assure des
permanences gratuites.

Madame Corinne Charrier, à bord d'un fourgon
équipé et connecté, vous aide aux multiples
démarches administratives auprès de divers organismes,
tels que : CAF, CPAM, service carte grise, caisses de
retraite, impôts,...etc

**Permanences tous les 15 jours : les mercredis
après-midi, de 13h30 à 16h00**

Le Noël des " Vermeilleux "



Encore une fois, la pandémie a eu raison du traditionnel repas offert à nos aînés en fin d'année.

Les règles strictes imposées pour lutter contre la propagation de la maladie n'étaient pas compatibles avec ce genre d'événement impliquant des personnes âgées censées être fragiles.

Aussi, la municipalité a-t-elle décidé de leur offrir, en remplacement, un assortiment gourmand de produits issus de notre proche terroir, sélectionnés par une épicerie fine de Rochefort. Afin de participer à l'effort national de réduction des déchets, elle a également décidé que l'emballage serait limité au strict nécessaire.

Vos paiements au Trésor Public

A COMPTER DU 1er JANVIER 2022, LA TRÉSORERIE DE ROCHEFORT N'ACCEPTERA PLUS LES PAIEMENTS EN NUMÉRAIRE.

- Pour le paiement en numéraire d'une créance publique (impôts, créances aux collectivités, amendes, condamnation judiciaire, etc....), **il n'existe désormais que deux possibilités :**
- Si la pièce justifiant la créance à payer contient un DATAMATRIX (QR code), vous pouvez effectuer vos paiements auprès du Bureau de Tabac de Saint-Nazaire-sur-Charente ou tout autre débi- tant de tabac affilié à la Française des Jeux, en vous munissant du document.
Il est utile de préciser que vous pouvez régler tout ou partie de la créance, et que le buraliste n'a pas accès aux informations relatives à la créance.
- Si la pièce ne dispose pas de cette codification, seules deux caisses dans le département acceptent les versements en numéraires, à savoir la caisse du Centre des Finances Publiques de Saintes et la caisse du Centre des Finances Publiques de La Rochelle.

Permanence des Finances Publiques

Pour faciliter vos démarches, les **Finances Publiques** ont mis en place une permanence dans les locaux de France Services à Rochefort-Petit Marseille, 20 rue Paule Maraux, les vendredis matin, de 9h à 12h.

➤ Vous y trouverez :

- Des informations générales sur vos impôts.
- Un accompagnement numérique pour vos démarches en ligne.
- Une aide pour déclarer vos revenus.
- Une aide pour gérer votre prélèvement à la source.
- Une aide pour faire une réclamation contentieuse, une demande de remise ou de délai de paiement.
- Une aide au paiement en ligne de vos impôts, amendes, frais d'hôpital, timbres fiscaux, etc...

LA VIE PRATIQUE



Délivrance des actes d'état civil

- **Acte de naissance** : s'adresser à la Mairie où l'acte a été dressé (indiquer la filiation).
- **Acte de mariage** : s'adresser à la Mairie du lieu de mariage. Dans le cas d'une demande par courrier, joindre la photocopie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée pour le retour de l'acte.
- **Acte d'état civil** pour les français nés ou mariés à l'étranger :
www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens

Livret de famille

- **Délivré** par la Mairie du lieu de naissance du premier enfant.
- **Délivré** par la Mairie du lieu de mariage.
- **Demande de second livret** de famille suite à perte, vol ou séparation : imprimé à remplir en Mairie.

Naissance

- **Déclaration de naissance** : à faire auprès de la Mairie du lieu de naissance de l'enfant.
- **Reconnaissance antérieure ou postérieure à la naissance** : à faire en Mairie avec carte nationale d'identité et justificatif de domicile.

Mariage

- **Adresser un courrier** au Maire indiquant la date et l'heure de la cérémonie.
- **Les futurs époux doivent apporter ensemble, en Mairie, les pièces nécessaires ainsi que le dossier dûment complété, un mois avant la date du mariage.**

Recensement de la population :

Initialement prévu en 2021 dans les communes de moins de 10 000 habitants, il a été annulé et reporté en 2022. Voir en page 9.

Pacte Civil de Solidarité : PACS

- **S'adresser à un notaire ou en Mairie.**
- Depuis le 1er novembre 2017, le PACS peut être enregistré en Mairie.
- Retrouvez toutes les informations relatives aux documents à fournir sur le site :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144
- **Le dossier complet doit être déposé en Mairie.**
- Après étude des pièces, le service Etat Civil prendra contact avec vous, afin de fixer un rendez-vous pour l'enregistrement. Attention, il n'appartient pas à l'Officier d'Etat Civil d'apprécier la validité des clauses de la convention des PACS, ni de vous conseiller quant au contenu de celle-ci. Pour tout conseil, il convient de se rapprocher d'un notaire.

Décès

- **Confronté au décès d'un proche, déclaration à faire dans les 24 heures auprès de la Mairie du lieu de décès**, muni du livret de famille et du certificat de décès délivré par le médecin qui l'a constaté.

Recensement militaire

- Les jeunes (garçons et filles), qui ont atteint l'âge de 16 ans, sont tenus de se faire recenser à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.

Se présenter en Mairie muni :

- D'une pièce d'identité en cours de validité.
- Du livret de famille des parents.
- D'un justificatif de domicile.

Ce recensement obligatoire permet l'inscription à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription d'office, à 18 ans, sur la liste électorale.

- **ATTENTION : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.**

5

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal



SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

Absents de la séance : Piperol Yasmine, Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n° 21.07.36

FINANCES

Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au titre du fonds de concours 2021 pour des travaux de rénovation énergétique.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.37

FINANCES

Tarifs communaux - création d'un tarif pour la vente d'espaces publicitaires sur le plan touristique de la commune, création d'un tarif d'occupation du domaine public pour l'organisation d'événements ponctuels, et mise à jour des tarifs relatifs au cimetière communal.

Votants 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.38

FINANCES

Convention de prise en charge financière par la CARO des travaux du réseau pluvial de la RD125 - RD125e1 à l'occasion de la réfection de la traversée du centre bourg de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.39

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 1.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.40

PERSONNEL

Modification de l'organigramme des services municipaux - responsable des services techniques.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.41

PERSONNEL

Remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.42

INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie de Charente Maritime et admission de nouveaux membres.

Votants : 12 - Pour : 12

Pour + d'informations : www.sainnazairesurcharente.fr
rubrique " Vie Municipale ", page " Délibérations du Conseil Municipal ".



Délibération n° 21.07.43

INTERCOMMUNALITE

SIVU Cuisine Rochefort Océan : adhésion de la commune de Thairé.

Votants: 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.44

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition de la piscine de la base aérienne 721 de Rochefort pour les séances de natation scolaire.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.45

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'un marché communal.

Votants : 12 - Pour : 12

Délibération n° 21.07.46

DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de mise à disposition au SEJI d'un immeuble communal situé au 1-3, rue du Grand Village : Fin de mise à disposition.

Votants : 12 - Pour : 12

SÉANCE DU 26 AOÛT 2021



Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n° 21.08.47

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Modification du tableau du Conseil Municipal.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.08.48

PERSONNEL

Convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) pour l'année scolaire 2021/2022 et ce, pour les besoins d'encadrement de la pause méridienne à l'école.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.08.49

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des services scolaires.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.08.50

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 2.

Votants : 13 - Pour : 13

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n° 21.10.51

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Modification de la constitution des commissions municipales.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.52

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement et du service d'eau potable.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.53

URBANISME

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.54

DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination de rues dans les lotissements "Les Jardins de la Frégate" et "Les Jardins du Bourg".

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.55

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (2,75/35ème, pour accroissement temporaire d'activité) sur emploi non permanent pour l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.56

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur emploi non permanent, pour l'entretien des bâtiments communaux, le restaurant scolaire et l'encadrement de la pause méridienne à l'école (accroissement temporaire d'activité).

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.57

PERSONNEL

Recrutement de trois agents recenseurs dans le cadre du recensement 2022 de la population.

Votants : 13 - Pour : 13

Vous avez des questions ou vous voulez en savoir plus... N'hésitez pas à interroger vos élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.



Délibération n° 21.10.58

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois et des effectifs - Création d'un poste d'agent de bibliothèque chargé de communication à temps non complet (25/35ème).

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.59

PERSONNEL

Action sociale - Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.60

FINANCES

Budget annexe Locaux Commerciaux - Dissolution au 31 décembre 2021.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.61

FINANCES

Budget annexe Locaux Commerciaux - Amortissements.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.62

FINANCES

Budget annexe Locaux Commerciaux - Décision modificative n° 1 du budget primitif 2021.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.10.63

FINANCES

Tarif de location de la salle des fêtes pour l'organisation d'un salon professionnel par la société GEBRO-TOYS.

Votants : 13 - Pour : 13

Bon à savoir :

Consommateurs... **L'AFOC 17** vous défend :

Des permanences sont assurées
le 1er mardi de chaque mois, de 14h à
17h dans la salle des associations,
6 place du 11 Novembre
à Saint-Nazaire-sur-Charente.

L'AFOC 17

Association de Défense des Consommateurs
et des Locataires

vous assiste dans de très nombreux domaines.

Rochefort : 06 81 88 07 63 - afocrochefort17@gmail.com
Lagord : 05 46 41 11 50 - assofoconso17@gmail.com



LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n° 21.11.64

PERSONNEL

Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.65

PERSONNEL

Rapport social unique 2020.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.66

ADMINISTRATION GENERALE

Appel à candidature 2021 - Parcours d'orientation permanents - Candidature de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.67

ADMINISTRATION GENERALE

Dissolution de l'établissement Caisse des Ecoles de Saint-Nazaire-sur-Charente.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.68

DOMAINE ET PATRIMOINE

Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un talus situé rue de Lupin (limite de la parcelle ZA197) en vue de sa cession et autorisation de cession.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.69

DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente de la parcelle cadastrée D1924 (dépendance).

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.70

DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente de la parcelle cadastrée ZD0052.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.71

COMMANDE PUBLIQUE

Contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église.

Votants : 13 - Pour : 13

Pour en savoir plus...Contactez vos élus, ils vous informeront.

Prenez rendez-vous au 05 46 84 81 01 ou sur internet à mairie@stnazairesurcharente.fr



Délibération n° 21.11.72

FINANCES

Convention d'assistance financière avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.73

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n°3.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.11.74

FINANCES

Tarif de location de la salle des associations du 31/12/2021 au 01/01/2022.

Votants : 13 - Pour : 13

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n° 21.12.75

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de coopération pour la gestion du ponton de Saint-Nazaire-sur-Charente avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan - Renouvellement.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.12.76

ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'utilisation partagée des moyens matériels et humains des services techniques des communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port des Barques.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.12.77

COMMANDE PUBLIQUE

Contrat de fourniture et de maintenance du parc informatique et des copieurs.

Votants : 13 - Pour : 12 - Abstention : 1

Délibération n° 21.12.78

INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts du SDEER - Ajout d'une compétence au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et de la performance énergétique.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.12.79

INTERCOMMUNALITE

Retrait du SIVU Cuisine Rochefort Océan.

Votants : 13 - Pour : 13

SÉANCE DU 6 DÉC. 2021 (suite)

Délibération n° 21.12.80

FINANCES

Budget annexe du port - Constitution d'une provision pour la remise en état du site.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.12.81

FINANCES

Budget annexe du port - Décision modificative n° 1.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n° 21.12.82

FINANCES

Budget principal - Décision modificative n° 4

Votants : 13 - Pour : 13

Pour plus de détails...N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune, rubrique " Vie Municipale ", page " Délibérations du Conseil Municipal ".

MOT DE L'OPPOSITION

En application des dispositions de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la majorité municipale élue doit permettre aux membres de son opposition de s'exprimer au sein des publications qu'elle émet pour informer les administrés de son action.

Les deux membres de l'opposition actuelle n'ont pas fait parvenir la participation écrite qui leur était demandée.



RECENSEMENT de la population

Initialement prévu au début de l'année 2021, puis reporté en 2022 pour cause de pandémie, le recensement à Saint-Nazaire-sur-Charente aura lieu du 20 janvier au 19 février.

Chacun à l'obligation de se soumettre au recensement, sous peine d'amende.

La déclaration se fait, soit sur internet, soit sur papier. Dans les deux cas, après passage de l'agent recenseur.

Les renseignements communiqués demeurent strictement confidentiels, et ne font, en aucun cas, l'objet d'utilisation autre que statistique.

Merçi de réserver un bon accueil à nos trois agents recenseurs.

Jacqueline DELAGE



Secteur :

Bourg de St-Nazaire au sud des rues du Bourg et de Grand-Village, Les Trois moulins, La Bernardière, Ségrienne.

Corinne CORNUAULT



Secteur :

Bourg de St-Nazaire au nord des rues du Bourg et de Grand-Village, Fontpourry, Mourières, L'Aubrée, Le Perré, L'Ételon.

Sandra GAUDIN



Secteur :

Tous les hameaux situés à l'Est des deux secteurs ci-dessus.

Il comprend donc :

Les Fontaines, Fontrouet, La Vignerie, Le Moulin du Vert, Le Vert, et tout le territoire communal situé à l'Est de ces hameaux.

LA VIE CITOYENNE

Tri des biodéchets

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Elle stipule, entre autres, que **chaque usager** du Service Public de Prévention et Gestion des déchets **ait accès à une solution de tri à la source de ses biodéchets**.

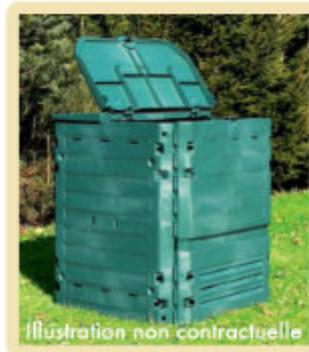


Illustration non contractuelle

Depuis octobre 2019, et dans la perspective de l'application de la loi, la CARO mène deux expérimentations

- **A Échillais** : collecte en porte-à-porte des biodéchets.

- **A Moragne** : fourniture d'un composteur à chaque foyer.

10

Il apparaît que cette dernière solution est la plus pertinente, la plus simple et la moins coûteuse à mettre en œuvre pour l'habitat individuel avec jardin qui représente une grande partie de la typologie d'habitats présents sur le territoire de la CARO.

Ainsi, le Conseil Communautaire a validé ce principe pour la majorité des communes (sauf les communes à dominantes urbaines et touristiques : Rochefort, Tonnay-Charente, Fouras, Port des Barques, où un mixte de solutions sera mis en œuvre du fait de leurs spécificités et de leurs contraintes).

La distribution à grande échelle des composteurs sur le territoire de la CARO débutera en 2022 selon un calendrier préétabli.

Ce nouveau geste de tri s'inscrit dans la logique de réduction des déchets entamée depuis plus de 20 ans maintenant avec l'instauration du tri sélectif et l'ouverture des déchetteries, et **représente une étape forte dans le changement de nos pratiques au quotidien.**

Nous ne manquerons pas de tenir informés chacun des foyers de Saint-Nazaire-sur-Charente sur les modalités de distribution des composteurs, ainsi que sur leur méthode d'utilisation.

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues en mairie ou sur www.agglo-rochefortocéan.fr

Combattre les incivilités

Les espaces publics et leurs aménagements sont la propriété de la commune, donc de chacun d'entre nous, citoyens, qui vivons sur son territoire et y payons nos impôts.

Il est inadmissible que des dégradations continues détériorant notre environnement commun soient commises par quelques uns, au détriment de l'ensemble de notre communauté, qui ne peut plus jouir comme elle le devrait de ce bien commun mis à sa disposition et entretenu avec soin par la municipalité.

Celle-ci travaille jour après jour avec détermination pour faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, et dont nous soyons fiers.

Pourquoi devrait-elle tolérer que certains s'arrogent le droit de fouler au pied ce travail accompli pour le bien de tous...



Ainsi, les dépôts sauvages d'ordures, comme entre autres, ceux au pied des containers réservés au verre, ou ceux de pneus dans les bois de la commune, la détérioration du mobilier urbain, la détérioration des panneaux signalétiques de la piste cyclable installés récemment par la CARO (une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie),... sont des incivilités dont il convient de dire qu'elles sont intolérables.

Il est rappelé que tout dépôt sauvage de déchets peut être sanctionné par une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €.

Il est également rappelé que le verre ne doit pas être déposé au pied des containers, mais impérativement dans ces derniers, non seulement par acte de civisme, mais aussi pour la sécurité de ceux qui les approchent, les enfants en particulier.

Un grand merci à tous ceux, nombreux, qui respectent notre bien commun, et à ceux qui participent, activement, à son embellissement.

LA VIE CITOYENNE



La cérémonie du 11 novembre



Le jeudi 11 novembre 2021, sous un soleil radieux, et devant un monument aux morts ayant subi une petite cure de jeunesse et recouvré quelques couleurs grâce aux bons soins du 1er adjoint, Mr Christophe Lalanne Le Priol, l'armistice du 11 novembre 1918 et le souvenir de tous ceux qui se sont sacrifiés pour la patrie, furent commémorés avec recueillement et dignité.

Un certain nombre de personnalités s'étaient jointes à notre maire, Mr Sylvain Gaurier, accompagné pour l'occasion de son 1er adjoint et de quelques élus de la commune.

Ainsi, étaient présents Mme Lydie Demené, maire de Port des Barques, Mr Lionel Pacaud, maire de Soubise et conseiller départemental, Mr Simon Villars, maire de Saint-Froult, Mr Didier Portron, maire de Moëze, Mr Gérard Bieth, président de la branche locale de la Fédération Nationale des Combattants Républicains, et quelques autorités militaires, sans oublier certains membres de l'association Restitution 17 en tenue de soldats de la guerre 14/18.

Un texte de la ministre des anciens combattants fut lu par cinq élèves du CM2 accompagné de leur professeur des écoles, Mr Stéphane Moreau.



LE BUDGET PARTICIPATIF

Cette initiative originale de la municipalité vous était annoncée et décrite en page 11 du bulletin de l'été 2021.

Pour rappel, il s'agit d'une première pour notre collectivité.

Elle consiste à demander aux citoyens de notre commune de proposer, puis d'élire un projet pensé dans un but d'utilité publique et d'intérêt général, projet que la municipalité se chargera ensuite de réaliser.

Le règlement complet est à consulter en mairie ou sur son site internet.

Les principales dates du processus :

- ▶ Du 1er février au 31 mai 2022, chacun des habitants de la commune qui le souhaite, à condition d'être âgé de plus de 15 ans, est invité à déposer en mairie son projet.
- ▶ En juin 2022, la municipalité choisira, en commission, trois projets parmi tous ceux déposés qui lui paraîtront les plus utiles à notre collectivité, à condition cependant que leur coût probable entre dans l'enveloppe budgétaire de 2 000 € décidée par les élus dans le cadre de ce budget participatif.
- ▶ Dans le bulletin de l'été 2022 qui paraîtra début juillet, et sur le site internet de la commune, les trois projets sélectionnés y seront décrits en détail.
- ▶ Ainsi, chacun, habitant de Saint-Nazaire et âgé de plus de 15 ans, pourra, du 15 juillet au 31 octobre 2022 venir voter, en mairie, pour le projet de son choix.
- ▶ Les résultats de ce vote paraîtront ensuite simultanément dans le bulletin de l'hiver 2023 et sur le site internet de la commune. Cette dernière aura ensuite la charge de réaliser le projet élu.

Vous voulez en savoir plus...

N'hésitez pas à interroger vos élus... Ils sont à votre entière disposition pour vous répondre et vous informer.

11

LA VIE COMMUNALE

Les investissements et leurs coûts

➤ Les huisseries de la mairie, de la bibliothèque, de l'agence postale, de la salle des associations, qui n'avaient subi aucun entretien depuis de très nombreuses années étaient dans un état tel que toute rénovation était impossible (sous la peinture, le bois se délitait).

Il a donc fallu les remplacer par des huisseries en PVC intégrant des doubles vitrages pour une meilleure isolation.

Le coût de cet investissement s'est élevé à 15 417€ HT et son financement a bénéficié du concours de la CARO à hauteur de 50% de ce montant.

➤ Pour la même raison, une partie des huisseries de l'école primaire a été remplacée, et la toiture d'une partie des bâtiments qui le nécessitait impérieusement, a été renouvelée.

Le coût de cette opération s'est élevé à 24 699€ HT, et son financement a bénéficié des concours financiers suivants : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25% de ce montant, Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 25% également, et aide du Conseil Départemental pour 30% du même montant HT.

➤ La réalisation de la réserve incendie et de son aménagement paysager au lieu-dit Les Fontaines, a coûté 30 309€ HT, et a bénéficié des concours financiers suivants : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% de ce montant, aide de la CARO pour 20% de ce même montant, et aide du Conseil Départemental pour 20% également.

➤ Le coût de la pose et de la fourniture de la chaudière à granulés assurant le chauffage des bâtiments communaux composés, de l'école, de la mairie et de la bibliothèque, s'est élevé à 98 963€ HT, investissement qui a bénéficié du concours financier de la Région Nouvelle Aquitaine pour 40% de ce montant.

➤ Le coût du remplacement de la rambarde de sécurité sur les terrasses du bâtiment (propriété de la commune) abritant le restaurant "L'Escale de Lupin", s'est élevé à 34 500€ HT, et a bénéficié du concours financier du Conseil Départemental pour 40% de ce montant. L'État a été sollicité au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et la commune vient de se voir attribuer sa participation.

Vous avez des questions ou vous voulez en savoir plus... N'hésitez pas à interroger vos élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.



La voirie

Au cours du 2ème semestre 2021 une campagne de réfection des revêtements de certaines routes (Ermitage, Source, Fontrouet, Perche, etc...) a eu lieu, avec l'application sur les chaussées d'enrobé et de "point à temps".

D'autres projets de réfection de nos routes et de nos chemins sont prévus. Ils verront le jour très bientôt.

Avec l'interdiction des traitements chimiques, nos agents techniques estiment que les tâches de désherbage manuel nécessitent sept fois plus de temps que celles d'un désherbage chimique.

Entretenir 70 kms de voies communales est, dans ces conditions, un travail colossal.

Nous remercions et encourageons tous les habitants de la commune à maintenir eux-mêmes en bon état de propreté, le trottoir, le caniveau, voire le fossé qui longent leur habitation.

Nous rappelons qu'un arrêté municipal de janvier 2013 oblige chacun à participer à cet effort collectif et citoyen.

La coopération avec Port des Barques

Nos deux agents techniques, **Anne et Céline**, font un travail admirable et se dévouent corps et âme pour l'entretien et l'embellissement de notre commune.

Il nous faut les remercier et les féliciter.

La tâche est tellement vaste et protéiforme que l'aide apportée par les services techniques de Port des Barques dans le cadre de la convention de mutualisation liant nos deux communes s'avère, au fil des mois, indispensable. Elle est, en effet, d'une efficace et nécessaire utilité.

A tel point que cette coopération a été reconduite pour 2022.

La Fontaine Royale de Lupin

Ainsi que vous avez pu le constater, la passerelle conduisant à la Fontaine Royale est interdite au public depuis le mois de novembre dernier.

Un arrêté a dû être pris en ce sens car son état le nécessitait impérativement, ceci, dans l'attente d'une salubre réfection devenue indispensable, compte tenu de sa dangerosité.



LA VIE COMMUNALE



Nos agents à l'honneur...



Quel visage aurait notre commune sans l'énergie, la compétence... et l'imagination dont font preuve nos deux agents techniques, Céline et Anne, à son service.



Les voici devant leurs réalisations en décembre dernier, réalisations dont elles ont pris l'initiative, et pour lesquelles elles n'ont pas ménagé leurs efforts afin de faire rêver tous ceux qui ont gardé leur âme d'enfant à l'approche des fêtes.



Après avoir œuvré avec une grande conscience professionnelle pendant de nombreuses années au service de notre commune, Martine Reneau vient de prendre sa retraite.



Elle a été fêtée comme il se doit lors d'une soirée chaleureuse et amicale donnée en son honneur, le 17 décembre dernier dans notre salle des fêtes.



Les métamorphoses d'un rond-point



Devenu, au printemps dernier, le rond-point aux souris, lesquelles ont rapidement pris la poudre d'escampette..., notre rond-point de Fontpourry s'est peuplé de fantômes et de sorcières pour Halloween, puis de bonhommes de "neige" et de guirlandes pour les fêtes de fin d'année. Tout cela, grâce à Anne et Céline avec l'aide des agents techniques de Port des Barques dans le cadre de la mutualisation des services.

13

Les métamorphoses d'une mairie

En octobre dernier, pour manifester le soutien de la commune à "Octobre Rose"...



En décembre dernier pour éclairer notre Noël...

L'ÉCOLE - LA JEUNESSE

L'école à l'ère du numérique et ...

L'école des Trois Fontaines se met progressivement à l'ère du numérique **grâce à la volonté commune et à la collaboration étroite de la municipalité et des enseignants, dans le seul but de garantir à nos enfants un apprentissage de qualité qui n'ait pas à rougir de la comparaison avec celui des grandes villes.**

Ainsi, la commune aura prochainement équipé la totalité des classes, de la maternelle au CM2 de tableaux blancs interactifs (TBI).

Qu'est-ce qu'un TBI ?

Également appelé Tableau Pédagogique Interactif, le TBI est un écran blanc tactile associé à un ordinateur et à un projecteur, lequel projette l'écran de l'ordinateur sur le tableau blanc.

Les utilisateurs interagissent directement sur ce dernier par l'intermédiaire d'un stylet faisant office de souris.

Résultat : l'apprentissage se fait plus efficace, plus ludique, et plus en adéquation avec les outils qu'utiliseront demain les nouvelles générations.

Grâce au TBI, le professeur dispense un enseignement aux contenus plus riches, lesquels suscitent plus d'intérêt chez les élèves et une meilleure mémorisation visuelle.

Le TBI facilite également les travaux de groupe et les interactions, les élèves collaborant et dialoguant plus spontanément et plus aisément.



... les investissements de la commune

Mais, ce n'est pas tout...

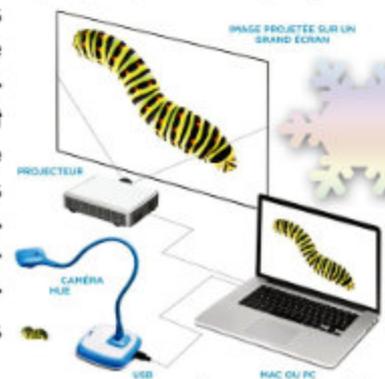
Profitant des TBI installés dans chacune des classes, la municipalité a décidé d'adopter prochainement une caméra HUE à chaque TBI.

Qu'est-ce qu'une caméra HUE ?

C'est une petite caméra, montée sur un bras flexible, reliée à l'ordinateur, lequel est relié au projecteur qui projette ainsi sur le TBI les images qu'elle enregistre.

De cette façon, l'ensemble de la classe peut voir en gros plan sur le TBI tout ce qui est présenté à la caméra, ... petits objets, expériences, etc, etc...

Enfin, 30 tablettes ont également été achetées pour compléter l'équipement numérique de l'école des Trois Fontaines. Les enfants vont pouvoir ainsi se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront demain, et les enseignants pourront en profiter pour effectuer un suivi plus personnalisé de l'évolution de chaque enfant.



Tous ces achats ont été possibles grâce à l'obtention des appels à projet suivants :

"Label Écoles Numériques 2020" "Continuité Pédagogique Socle Numérique Écoles Élémentaires 2021".

Ainsi, pour l'achat de 3 TBI (3 PC + 3 barres de son + 3 tableaux + les ressources numériques qui les accompagnent), la commune a bénéficié d'une aide à hauteur de 50% du coût total de l'investissement, lequel lui est revenu à 4 640,40€ au lieu de 9 280,80€. Même aide pour l'achat d'un 4ème TBI et de ses accessoires, livrés en février prochain.

Pour les 4 caméras HUE et les 30 tablettes, la commune a bénéficié d'une aide à hauteur de près de 70% du coût total de l'investissement, lequel lui est revenu à 3 367€ au lieu de 10 824€.

L'équipement numérique total de l'école a donc coûté 8 007,40€ (-1 022€, une aide de dernière minute du département)



Internet et le très haut débit

La fibre optique internet est arrivée à Saint-Nazaire-sur-Charente.

Plus de 70% des logements de la commune sont éligibles à la fibre depuis le mois de décembre dernier.

Sur ses 723 foyers, la fibre est donc déjà disponible pour 515 d'entre eux.

Aujourd'hui, trois opérateurs internet ont acheté les droits pour utiliser le réseau fibre optique du département : Orange, Free et Bouygues Télécom.

Ce projet majeur du département a mobilisé et mobilise encore des centaines de personnes.

Pour ce qui est de notre commune, les travaux vont s'étaler jusqu'à fin 2022 pour amener la fibre devant chaque maison en tirant des dizaines de kilomètres de fibre, pour l'essentiel dans les réseaux existants.

La municipalité de Saint-Nazaire-sur-Charente n'a aucune compétence ni aucun pouvoir pour accélérer le déploiement de la fibre. Cela est du seul ressort du département et surtout des services techniques d'Orange chargés des travaux.

LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente-Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente-Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- Financements privés : 200 M€ (62%)
- Financements publics : 40 M€ (12%) dont :
 - Etat et Région : 28,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 86 M€

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME TRÈS HAUT DÉBIT

Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit : www.charente-maritime-très-haut-debit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Testez mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :

Test d'éligibilité

Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ? Cliquez sur l'onglet **Déclarer mon logement** pour mettre à jour vos coordonnées.

Nos associations

ACCA (Chasse)

Monsieur Patrick Gabard : 06 12 76 75 40

Association des Parents d'Elèves " Les P'tits Lupins "

Madame Micha Gerrentsen : 06 32 79 88 67
<https://www.facebook.com/lesptitslupins>

Chorale Jean Déré

Monsieur Christian Guitard : 05 46 83 86 08
cris.guitard@wanadoo.fr

Club Nautique des Fontaines - Adhérent à l'Association du Nautisme en Pays Rochefortais
 Monsieur Jean-Robert Millet

Comité des fêtes de Saint-Nazaire-sur-Charente

Madame Chantal Daviaud : 06 37 32 86 82
<https://www.facebook.com/comitedesfetes.stnazairesurcharente>

Company Line Dance 17

Madame Bouzaïd : 06 48 35 14 65
joellelinedance@gmail.com

Fédération Nationale des Combattants Républicains

Monsieur Gérard Bieth : 06 09 68 68 17
gebieth@gmail.com

Petits et Grands à Saint-Nazaire

Atelier peinture, dessin
 Mme Marie-Brigitte Gonzalez : 07 81 23 22 52

Atelier photo
 Mr Dominique Proust : 06 76 14 53 74
<https://contrastes17.wixsite.com/photo>

Poney-Parc

Madame Eberhard : 06 19 69 10 26
<https://www.facebook.com/doudou17780>

Scène en Chœur : Théâtre

Madame Monique Robin : 06 84 63 74 67

Tous en Scène

Madame Séverine Beneyton : 06 98 41 04 97
tous-en-scene@sfr.fr

UNRPA Section Cantonale de Saint-Agnant

Monsieur Norbert Ragot : 06 85 54 58 04

Pour faire figurer votre association dans le prochain bulletin municipal et sur le site de la commune, merci de prendre contact avec Monsieur Samy Mostafa, adjoint délégué à la vie associative.

Calendrier des MANIFESTATIONS

Les manifestations du 1er semestre 2022 qui nous ont été communiquées :

Samedi 15 janvier, salle des fêtes :
Soirée dansante, Épiphanie (Comité des fêtes)

Samedi 5 février, salle des fêtes :
Soirée spectacle cabaret (Tous en Scène)

Samedi 12 février, salle des fêtes :
Repas dansant, soirée cupidon (Comité des fêtes)

Samedi 12 mars, salle des fêtes :
Repas dansant, soirée déguisée (Comité d..fêtes)

Dimanche 27 mars, salle des fêtes :
Après-midi dansant (Comité des fêtes)

16 **Lundi 18 avril, centre bourg (Comité des fêtes):**
Chasse aux œufs pour les enfants de la commune

Dimanche 22 mai, place du 11 Novembre :
Vide grenier, marché fermier, troc plantes (Cdf)

Samedi 25 juin, place du 11 Novembre :
Fête de la musique (Comité des fêtes)

La pandémie de COVID 19 s'éternisant, certaines des manifestations annoncées ci-dessus sont susceptibles d'être repoussées, voire annulées, en fonction des mesures gouvernementales prises pour juguler son expansion.

Message du comité des fêtes

*" Devenir bénévole... bonne idée !!!
Vous avez envie de faire vivre votre village...
bonne idée !!!
Alors, venez rejoindre l'équipe du comité des fêtes
dans la simplicité et la convivialité."*

A bientôt !

Chantal
Présidente du comité des fêtes - 06 37 32 86 82



THÉÂTRE à Saint-Nazaire



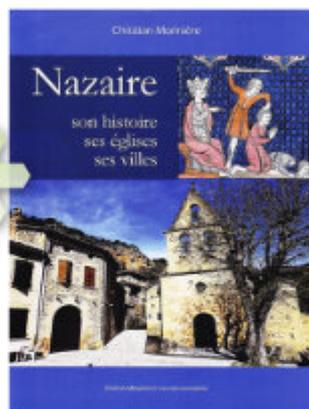
Le 12 novembre dernier, dans la salle des fêtes de notre commune, la troupe de **Scène en Chœur** avait donné rendez-vous aux Saint-Nazairiens pour leur présenter sa dernière pièce de théâtre **Métro-Pauline**

comédie en un acte pour deux rôles féminins, écrite par Jean-Pierre Audier.

Jacqueline Bart et Monique Robin interprétaient respectivement Barbara et Pauline, deux femmes issues d'un milieu social différent, se rencontrant de façon imprévue dans un lieu insolite.

Pendant 1h30, la salle n'a pu retenir ses sourires et ses rires face au jeu plein d'entrain des comédiennes multipliant gaffes et malentendus engendrés par des situations plus cocasses et ambiguës les unes que les autres.

Tout sur NAZAIRE



De très nombreuses années ont été nécessaires pour visiter tous les Saint-Nazaire de France photographier tous les lieux consacrés au Saint, et rechercher dans les documents et l'iconographie qui le concernent, matière à écrire et à illustrer cet ouvrage de 322 pages.

Bien entendu, un certain nombre de pages sont consacrées à notre commune.

Les personnes intéressées peuvent contacter son auteur, Mr Christian Morinière, et lui passer commande à : christian.moriniere@wanadoo.fr
Prix de l'ouvrage : 24 € + 9 € de frais de port.

LA VIE DU VILLAGE

Garder la FORME

NATURAL FORM'
éducatrice sportive diplômée d'état

vous propose:

Circuit Sportif

Renforcement musculaire
en pleine nature ou en salle

**&
Trot'Marche**

Marche en alternance d'allure



**ROCHEFORT
PORT DES BARQUES
St NAZAIRE**

Une séance d'essai **GRATUITE**/pers
Renseignez-vous au: **06.23.85.24.29**

liliane.doucet17@orange.fr



Lil Doucet

Si vous souhaitez renforcer votre musculature, **NATURAL FORM'** vous convie à la salle des fêtes de Saint-Nazaire-sur-Charente les lundis de 18h00 à 19h00 et les mercredis de 9h30 à 10h30.

Si les conditions climatiques le permettent, les séances ont lieu à l'extérieur.

En complément, une activité de marche en alternance d'allure dite "Trot'marche" vous est proposée.

L'encadrement est assuré par Mme Liliane DOUCET, éducatrice sportive diplômée d'état, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, activités gymniques de la forme et de la force, mention musculation.

Aller au SPECTACLE

JRB Événements vous propose

"L'Hypnose à travers le temps", deux heures et plus de spectacle, avec en première partie un numéro de ventriloque par Bastian et José, suivi de quelques moments de fou rire avec l'humoriste Michaël Sabuco.



Réservez dès maintenant vos places auprès de JRB Événements :

- par téléphone au 06 76 17 23 77,

- sur le site jrb-evenements.com,

- au 8, Rue de Fontpourry à Saint-Nazaire-sur-Charente.



PANNEAUPOCKET

Informez et Alerte les habitants

SOYEZ

ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous-même!

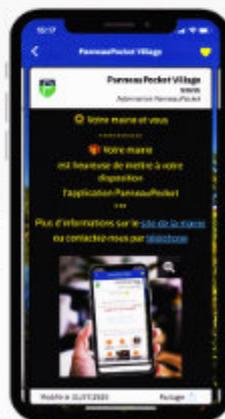
1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte, 100 % anonyme !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Si vous souhaitez être informés des manifestations prévues dans votre commune et au delà,
Si vous souhaitez être prévenus lorsque des changements ou des incidents perturbent la vie quotidienne de votre village,

Si vous souhaitez être alertés lorsque des événements exceptionnels, qu'ils soient météorologiques ou tout autres, risquent de survenir,

ALORS,
téléchargez l'application
PANNEAUPOCKET

pour votre smartphone ou votre tablette.

Elle vous garantit d'être toujours informés, en temps et en heure, de ce qui se passe dans votre commune, et même au delà.

LES PUBS DE NOS ENTREPRISES LOCALES

ATYPIQUE

COIFFURE

09-83-56-95-61

8 RUE DU BOURG
17780 ST NAZAIRE SUR CHARENTE

Instant de Reine

Prothésiste ongulaire,
Esthéticienne et
Technicienne de cils

☎ : 06 09 42 01 73

direct : 838 856 995



Au Grain de Folie
Boulangerie - Pâtisserie
Traiteur

Fabrication artisanale
pain 100 % bio

6, Rue du Bourg
17780 Saint - Nazaire sur Charente
09 71 46 22 93
aagrainedefolie17@gmail.com

Ouvert de 7h à 13h et de 16h à 19h
Le dimanche et jours fériés de 7h à 13h
Fermé le mercredi



Pizzeria Traditionnelle

PIZZ A BORD

9 RUE DU GRAND VILLAGE
SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE

09.54.99.48.51

18



Epicerie

« **Chez Micha** »



Plats faits maison tous les week-ends

Livraison possible à partir de 15 €

Du lundi au samedi 9h-12h30 / 16h-19h - fermé le mercredi
Dimanche et jours fériés 9h-12h30

Contact : 06 32 79 88 67

1 bis place du 11 Novembre 17780 Saint-Nazaire-sur-Charente

MEMBRE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE CUISINE
MAÎTRE ARTISAN TRAITEUR
MAÎTRE RESTAURATEUR

L'Escale de Lupin

RESTAURANT & TRAITEUR

Catherine et Pascal
vous accueillent toute l'année autour d'une
cuisine
authentique, raffinée et harmonieuse.

Disciples d'Escoffier

1, rue Les Fontaines
17780 Saint Nazaire sur Charente
05.46.82.68.31 - 06.71.14.88.08
lescaledelupin@gmail.com
<https://www.lescale-de-lupin.fr>



BAR - TABAC - PRESSE - LOTO



17780 ST NAZAIRE
SUR CHARENTE

Le St Nazaire



Tél./Fax 05 46 84 88 85

La jonchée



Erick Jarnan

Erick Jarnan
La jousserie
17780 Saint-Nazaire|Charente

Tél. : 06.84.39.46.41

LES PUBS DE NOS ENTREPRISES LOCALES



Alain BARRANGER

Le Fief du Pied - 17780 Saint-Nazaire-sur-Charente
aboysages17@orange.fr
Tél. : 05 46 84 45 66
Mobile : 06 71 72 24 54

Naturel Habitat www.construction-bois-rochefort.fr

**Constructions ossatures bois
Agrandissements**

Concept MBOC

ÉCO Rénovations
Isolations - Menuiseries



Terrasses bois - Pergolas - Abris - Claustras



CROISIÈRES FOURASINES

CAP sur FORT BOYARD



Départ de Fouras
St Nazaire sur Charente
Rochefort

Portable 06.17.92.81.65

<http://www.croisieresfourasines17.com>
Email : contact@croisieresfourasines17.com



SAS DRIVER CAR 17

Voiture de tourisme avec chauffeur



Tous trajets, gare, aéroport,
et autres destinations

Thierry Cunche

Tous événements, mariage, et découverte de la région

11 rue de lupin - 17780 St Nazaire Sur Charente
06 11 16 39 13 - drivercar17@orange.fr



NIL VOLENTIBUS ARDUUM

SARL 2M MAÇONNERIE

06 85 62 44 70 - sarl.2m@laposte.net

- MAÇONNERIE
- ENDUIT
- COUVERTURE
- CHARPENTE
- TERRASSEMENT

**Estuaire
Impression**



Étiquettes, Cartes de visite,
Brochures, Plaquettes, Affiches,
Numérotation ...

estuaireimpression@orange.fr

06 24 53 62 12

19



**JM GARAGE
Automobiles**

agent **E EUROREPAR**

réparateur toutes marques
jmauto17@gmail.com



10, chemin Ségrienne
17780 SAINT-NAZAIRE sur Charente

05 46 84 97 20

07 71 76 84 43

L'équipe municipale, soucieuse de maintenir un lien de qualité avec tous les acteurs de la commune, habitants, associations et entreprises, a décidé d'éditer 2 bulletins municipaux par an. Après les deux bulletins édités en 2021, celui-ci est le premier pour l'année 2022.

Attentif à la gestion des finances communales, le Conseil Municipal a délibéré le 6 avril 2021 afin de permettre la vente d'espaces publicitaires dans chaque bulletin municipal qu'il fera paraître.

Le but est d'en financer, en partie, l'impression.



Si vous souhaitez acquérir un espace publicitaire dans les prochains bulletins, merci de prendre contact avec les services municipaux au **05 46 84 81 01**.



Ils se tiennent à votre disposition, ainsi que Madame Huguette JOLY, 2ème adjointe chargée de la communication, afin de vous fournir toutes précisions utiles à ce sujet.



L'équipe municipale
vous offre
tous ses vœux
de bonheur
pour



2022

